

Demande de subvention pour un mode de vie durable : compostage privé

Coordonnées du requérant :

Nom et prénom :			
Adresse du domicile :			
N° de téléphone / e-mail :			
N° de compte IBAN :		BIC :	

Pièce à joindre par le demandeur :

- Facture attestant l'achat du composteur

Par sa signature, le demandeur déclare que toutes les indications fournies sont véridiques et qu'il a pris connaissance du règlement communal de la séance publique du 23 février 2018.

....., le

.....
Signature

Montant de la subvention communale

Description	
Bac à compost en bois ou en métal	50 % des coûts, max 100 €

Peuvent bénéficier de cette subvention pour le compostage privé : les personnes physiques habitant dans la commune de Junglinster.

Ne peuvent pas bénéficier de cette subvention : les personnes morales de droit privé ou public ; les personnes ayant acquis des installations d'occasion ou des installations ne respectant pas les critères prescrits en matière d'environnement.

Le formulaire de demande, accompagné de la facture du bac à compost, doit être introduit au plus tard après 3 mois après l'achat.

L'aide n'est accordée qu'une seule fois pour une maison d'habitation et ne peut aucunement dépasser la dépense du requérant. La subvention doit être restituée si obtenu suite à des fausses indications.

La commune se réserve le droit de vérifier les indications données ainsi que de demander toute pièce supplémentaire pour contrôler la conformité de l'installation.

Seulement les installations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2018 peuvent être considérées.